

Le Président

DECISION

N°D-26/300 portant délégation de signature

Le Président de l'Etablissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac,

Vu le décret n°2004-1350 du 9 décembre 2004 relatif au statut de l'Etablissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac, et notamment son article 10 avant-dernier paragraphe,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 22 juillet 2026 portant nomination de M. Emmanuel KASARHÉROU en qualité de Président de l'établissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac,

DECIDE

Art. 1er. – Monsieur Cyril NOEL, Directeur général délégué adjoint, reçoit délégation de signature pour :

- la certification des services faits quel que soit leur montant unitaire,
- les demandes de paiements relatives aux dépenses ne donnant pas lieu à service fait et quel que soit leur montant unitaire,
- les demandes de comptabilisation quel que soit leur montant unitaire,
- les demandes de versement de type encaissement et de type décaissement quel que soit leur montant unitaire,
- les demandes de corrections
- les titres de recettes dans la limite de 150 000 euros hors taxes,

Art. 2. – La présente décision sera notifiée au personnel de l'établissement par voie d'affichage dans les locaux du musée du quai Branly – Jacques Chirac et par voie de publication sur le site internet de l'Etablissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac.

Art. 3. – La présente décision prend effet à compter du 24 août 2026.

A Paris, le 23 JUIL. 2026

Emmanuel KASARHÉROU

★musée du quai Branly - Jacques Chirac

établissement public 222, rue de l'Université 75343 Paris cedex 07
téléphone 01 56 61 70 00 télécopie 01 56 61 70 01 courriel info@quaibranly.fr internet www.quaibranly.fr